# Compte rendu du conseil municipal du 04 octobre 2021



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### Nombre de Conseillers

En exercice: 14

Présents: 09

Votants: 11

Absents: 5

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SALAGNAC (Dordogne) dûment convoqué le trente septembre s'est réuni en session

Extraordinaire

### **Présents**

MM. BARONNET Laurent – ENGLERT Michel – LACABANE Corentin – LAURENT Rémy – APPÉRÉ Morgane – DUFFOURD Christophe – CLERGERIE Thierry – MERILLOU Mickaël - BAUDOU Benoit.

### **Excusés**

PITRE Annie (pouvoir à ENGLERT Michel)

FIGUEIREDO Luis (pouvoir à BARONNET Laurent)

BAYLET Damien - POISSEL Juliette

### <u>Absents</u>

LANASPA Laëtitia

Secrétaire de Séance ENGLERT Michel

# Compte rendu du conseil municipal du 04 octobre 2021 SALAGNAC

## <u>I - OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 SEPTEMBRE</u> 2021.

Le compte rendu du Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

### II - OBJET: DESIGNATION ORGANISATEUR SECONDAIRE:

### TRANSPORT SCOLAIRE GENIS-CLAIRVIVRE.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté n° 24-2021-09-29-00004 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Anlhiac, Cherveix-Cubas, Génis, Salagnac en date du 29 septembre 2021,

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2021.

Il propose à son Conseil Municipal de délibérer sur la prise en charge des frais de navette.

Ces frais s'élèveraient à 231 € pour les 4 enfants transportés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Dit que ces frais seront pris en charge par la Commune.

### III - OBJET: REFECTION D'UNE STRUCTURE MULTISPORTS.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal les termes de la délibération du 14 avril 2021, relative à la réfection d'une structure multisports.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que le terme réhabilitation serait plus approprié au lieu de réfection.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification.

# Compte rendu du conseil municipal du 04 octobre 2021



# IV - OBJET : REHABILITATION COMPLETE D'UNE STRUCTURE MULTISPORTS-CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Monsieur le Maire fait savoir à son Conseil Municipal que 3 entreprises ont répondu à la demande de devis pour la réhabilitation complète d'une structure multisports :

 L'entreprise PIKOTIN, domicilié 6 avenue du 11 novembre 1918 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS.

Montant du devis : 27 988.98 € TTC soit 23 324.15 € HT

 L'entreprise AGORESPACE S.A.S domiciliée 334 rue Bernard Bordier 60150 LONGUEIL ANNEL

Montant du devis : 12 613.20 € TTC soit 10 511.00 € HT

 L'entreprise Osé loisirs domiciliée 7 rue du vent – Za croix fort 17220 SAINT MEDARD D'AUNIS.

Montant du devis : 13 665.60 € TTC soit 11 388.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir :

 L'entreprise PIKOTIN dont le devis s'élève à 27 988.98 € TTC soit 23 324.15 € HT

# Compte rendu du conseil municipal du 04 octobre 2021



### V - OBJET : REHABILITATION COMPLETE D'UNE STRUCTURE MULTISPORTS - CONTRAT DE PROJETS COMMUNAUX - PLAN DE FINANCEMENT.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que le projet de « réhabilitation complète d'une structure multisports » peut s'inscrire au contrat de projets communaux du canton Isle-Loue-Auvèzère.

Cette opération de réhabilitation peut être intégrée dans l'axe 4 – Equipements culturels, sportifs et de loisirs, du contrat de projets communaux.

Il propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 25 %.

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût de l'opération 23 324.15
- Subvention Conseil Départemental (25%) 5 831.00
- Autofinancement 17 493.15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de réhabilitation complète d'une structure multisports
- Approuve le plan de financement proposé
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 pour un délai d'exécution 4ème trimestre 2021.
- Mandate Monsieur le maire pour solliciter une subvention auprès du conseil Départemental au nom et pour le compte de la commune, et signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Cette délibération annule et remplace 024-212405153-20210414-2021\_18-DE reçu le 22/04/2021



VI – QUESTIONS DIVERSES.